



## Séparation en cas de maladie - garde de l'enfant

Par **RENARD Denise**, le **10/06/2017** à **06:45**

Bonjour,

J'ai une maladie mentale (bipolaire) et mon concubin m'a toujours empêchée de le quitter en faisant valoir qu'il aurait la garde exclusive de notre fille et que je ne la reverrai jamais. Après prise de renseignements, cela m'a été confirmé. Je prenais des risques de perdre ma fille si je quittais son père (qui ne s'en est jamais occupé). Maintenant, elle va avoir 15 ans. Est-ce que j'ai des droits comme n'importe quelle maman ? Ou faudra-t-il que je me batte juridiquement et que je prouve par tous les moyens que j'ai un bon équilibre mental. C'est moi qui m'occupe de ma fille depuis qu'elle est née (excepté pendant mes absences pour hospitalisation, soit environ 1 an en cumulé sur 15 ans). J'ai décidé de quitter mon concubin cet été et j'aimerais savoir à quoi m'attendre. C'est très important car il m'a prévenue que, si je pars, on ne pourra pas se séparer en bonne entente dans l'intérêt de notre fille et que ce sera la "guerre".

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2017** à **07:38**

Bonjour,

Votre compagnon pourra faire tout ce qu'il veut mais si votre fille demande au JAF, par écrit et avec l'aide d'un avocat (elle a droit à un avocat gratuit, se renseigner au greffe du tribunal), le JAF tiendra compte de cette demande même si cette demande va à l'encontre de son papa. Donc, vous aurez de votre côté, votre avocat ET celui de votre fille face à l'avocat de votre compagnon.

Par **RENARD Denise**, le **10/06/2017** à **08:10**

Bonjour, merci pour votre réponse mais je pense que ma fille voudra vivre avec son père car elle est elle en admiration devant lui. Je voudrais obliger ma fille à vivre une semaine sur deux avec moi. Je pense que si elle vit chez son père, elle déchantera vite car c'est elle qui deviendra la boniche. Si le JAF approuve la demande ma fille, elle aura bien du mal à changer d'avis et à faire changer le mode de garde. Sans compter qu'elle ne voudra pas

critiquer son père en argumentant sa demande.

Par **Tisuisse**, le **10/06/2017** à **08:22**

Vous pouvez alors demander la garde alternée.

Par **RENARD Denise**, le **10/06/2017** à **08:43**

Et si c'est ma fille qui ne veut pas de la garde alternée ?

Par **Tisuisse**, le **10/06/2017** à **08:54**

C'est le JAF qui décidera mais votre fille risque fort d'être déçue par son père si celui-ci exige certaines choses et elle aura bien des déconvenues.